



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Paris, le 3 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réinsertion par le logement : le dispositif innovant « *Un chez-soi d'abord* » étendu à l'ensemble du territoire

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Emmanuelle COSSE, ministre du Logement et de l'Habitat durable, et Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, annoncent la publication du [décret](#) généralisant le dispositif « Un chez-soi d'abord ». Ce programme, évalué depuis 4 ans dans quatre agglomérations (Lille, Marseille, Toulouse et Paris), propose aux personnes en situation de grande précarité et présentant des troubles psychiques sévères une orientation vers un logement ordinaire en leur assurant un accompagnement soutenu par une équipe médico-sociale pluridisciplinaire.

Ce décret permet d'apporter une réponse nouvelle à la question persistante des publics sans-abri dont près de 30% souffriraient de troubles psychiques. Le pari de « Un chez-soi d'abord » tient dans l'orientation directe vers un logement stable, sans passer obligatoirement par un centre d'hébergement temporaire. Le logement, droit fondamental, sert alors de tremplin pour faciliter les soins et l'inclusion sociale.

Quatre ans après l'accès au logement de la première personne, les résultats de l'évaluation scientifique du programme sont sans ambiguïté. Réalisée à partir du suivi de 700 personnes, l'évaluation démontre à la fois l'amélioration de la situation des bénéficiaires, mais aussi l'optimisation des moyens mobilisés par les pouvoirs publics :

- baisse significative du nombre de symptômes ;
- réduction de moitié des durées d'hospitalisation pour les personnes logées et accompagnées comparées au groupe témoin ;
- meilleure inclusion sociale et plus grande autonomie des personnes.

Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et le Ministère du Logement et de l'Habitat durable soutiendront la généralisation de l'évaluation en 2017 à hauteur de 6 millions d'euros. Les agences régionales de santé (ARS) lanceront des appels à projets dans les mois à venir pour déployer le programme sur l'ensemble du territoire national : 16 nouveaux sites seront ainsi intégrés au cours des prochaines années pour atteindre un objectif de 2 000 places ouvertes à des personnes en situation de grande précarité.

Retrouvez en ligne :

- [le décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord »](#) ;
- [les principaux résultats de l'étude](#).

Contacts presse :

Ministère des Affaires sociales et de la Santé : 01 40 56 60 65

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion : 01 40 56 50 35